



Rectorat

Division
des Personnels
administratifs
techniques et
d'encadrement

DPATE

Dossier suivi par
Catherine SORBA
Téléphone
02 62 48 14 16
Fax
02 62 48 11 99
Mail
dipaos.secretariat
@ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le Recteur de l'académie de la Réunion

à

Mesdames et messieurs

- le président de l'Université de la Réunion
- le directeur de l'IUFM de St-Denis
- les chefs d'établissement du second degré (1^{er} et 2^e cycles)
- les chefs de division et de service du rectorat
- le doyen des IA-IPR
- la doyenne des IEN second degré
- le délégué académique aux enseignements techniques
- le chef du SAIO et DRONISEP
- le délégué académique à la formation continue
- le médecin conseiller technique du recteur
- l'infirmière conseillère technique du recteur
- la conseillère technique du service social, conseillère technique auprès de l'IA
- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports
- la directrice du CREPS
- le directeur du CRDP
- le directeur du CROUS
- les directeurs de CIO
- les inspecteurs de l'éducation nationale CCPD

Saint-Denis, le 18 janvier 2007

Objet : Pré-inscription au mouvement inter-académique des personnels administratifs de catégorie C, des personnels infirmiers et de laboratoire au titre de la rentrée scolaire 2007.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet des nouvelles modalités du mouvement inter-académique.

Pour les agents souhaitant quitter l'académie de la Réunion et intégrer une nouvelle académie, l'enregistrement des demandes s'effectuera en trois phases.

1) PRE-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE

Les agents devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :

<http://bv.ac-reunion.fr/pamac>

Le serveur sera ouvert **du 29 janvier au 15 février 2007** (date de fermeture nationale).

2) SAISIE DES VŒUX - PARTICIPATION AU MOUVEMENT



Les agents ne pourront se connecter à AMAC que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC.

2/2

Les agents devront se pré-inscrire sur le serveur AMAC de l'académie souhaitée pour la consultation des postes vacants et la saisie des vœux à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-nom de l'academie.fr/amac> aux dates fixées par l'académie demandée.

3) CONFIRMATION DES VŒUX

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception, qu'il conviendra de retourner, par la voie hiérarchique, au Rectorat de l'académie demandée.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Le secrétaire général

Eugène KRANTZ